

**Le Maire de CHARRON**

**Vu** le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Vu** la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 07/05/2021 par l'entreprise SOMELEC – LA ROCHELLE sise à TSA 70011 – CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX, pour la pose de 2 adductions téléphoniques avec pose de conduites sur trottoir et traversée de route, situés sur la D105 - 13 rue du Château.

**Vu** la permission de voirie du département délivrée le 19/05/2021

**Considérant** qu'il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement des véhicules Rue du Château afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : du mardi 25/05/2021 au vendredi 04/06/2021 inclus, l'autorisation est donnée à l'entreprise SOMELEC – LA ROCHELLE, de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus rue du Château.

**Article 2** : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier. L'interdiction sera signalée par un panneau B6a1

**Article 3** : pour que les travaux puissent se réaliser en toute sécurité, la circulation se fera en alternat gérée soit par des feux tricolores, soit manuellement par des panneaux K10 mobile soit par des panneaux B15 C8,

**Article 4** : dans l'emprise du chantier la vitesse sera limitée à 30 km/h

**Article 5** : la remise en état de la chaussée et du trottoir est impérative.

**Article 6** : l'entreprise SOMELEC assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux le nom de l'établissement et son siège social.

**Article 7** :

- La Directrice Générale Des Services,
  - L'Entreprise SOMELEC,
  - La Gendarmerie Nationale,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise SOMELEC et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 17 mai 2021

P/Le Maire,  
L'adjoint Délégué

Michel ANNÉREAU

